



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2025 - 115

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	20
Dont un pouvoir	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2025

**OBJET : MÉDIATHÈQUE-
LUDOTHÈQUE –
MODIFICATIONS DU
RÈGLEMENT**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame pascale MORIAUD, maire,

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M. de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B. CHANTELLOT C. PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. CHEVRON F. DIANA C. RACINE FREIXENET M. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSÉS : CORNU C. « pouvoir à TRONCHON J. » QUERNÉC GARIN C.

ABSENTS : GEROUDET A. CHANTELLOT L.

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire présente au conseil municipal certaines modifications du règlement de la médiathèque-ludothèque proposées par l'agent et les bénévoles :

1 - Augmentation du nombre de prêts – Printemps 2026 :

Objectif : Libérer de la place dans les rayons, améliorer la visibilité des collections et encourager les emprunts.

Proposition : augmenter de 5 livres supplémentaires le nombre de prêts autorisés / carte individuel.

Nouveaux quotas proposés :

- 10 livres
- 2 revues
- 2 jeux
- 2 DVD
- 2 kamishibaïs
- 1 butaï

Durée de prêt : 3 semaines.

2 - Création d'un tarif préférentiel pour les assistantes maternelles :

Dans le cadre du partenariat avec le Relais Petite Enfance de Thonon Agglomération. Sur présentation d'un justificatif « Agrément de la PMI », il serait proposé une carte « accès collectivité » permettant d'emprunter jusqu'à 45 documents pour 6 semaines, (comme les classes) répartis comme suit :

- 35 documents imprimés
- 5 documents sonores (CD)
- 5 jeux / kamishibaïs / butaïs

Objectif : fidéliser un public venant déjà dans le cadre du Relais Petite Enfance (environ une fois par trimestre) et lui permettre d'accéder à des emprunts à tarif préférentiel.

Tarif :

- Gratuit

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'augmentation du nombre de prêts proposées à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

ACCEPTE, à 17 voix pour et trois abstentions (MORAND F. CHAMPEAU S. et RACINE FREIXENET M.) la gratuité pour les assistantes maternelles ;

DIT que les documents administratifs (règlement intérieur, guide du lecteur, supports de communications) devront être mis à jour.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Brigitte STUBERT

Le maire,
Pascale MORIAUD

